

Responsabilités de l'employeur et du chef d'établissement en matière d'hygiène et de sécurité

FORMACODE : 42817

OBJECTIFS

Appliquer les obligations réglementaires et responsabilités qui incombent au chef d'entreprise, au personnel d'encadrement ainsi qu'à toute personne ayant reçu délégation au titre de la législation du Code du travail en matière d'hygiène et de sécurité.

Evaluer au quotidien les risques de sécurité.

Intégrer les obligations de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

TYPE DU PUBLIC

Employeurs.

Chefs d'entreprise ou leurs délégataires.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> **Méthodes pédagogiques**

Exposés, exercices pratiques d'application et échanges d'expériences.

> **Moyens techniques**

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Exemple de registre de sécurité.

> **Moyens humains**

Formateur qualifié ayant une expérience de management de l'hygiène et de la sécurité.

ÉVALUATION

> Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

> **Les différentes responsabilités (civiles, pénales et morales)**

La délégation de pouvoir

> **Les textes réglementaires et leurs contraintes**

> **Les relations avec les institutionnels (CARSAT, CRAM, Inspection du travail)**

> **Les obligations en matière de sécurité et de protection de la santé sur les lieux de travail et les chantiers**

> **Le Document Unique**

> **Les formations et habilitations obligatoires (électricité, manutention, etc.)**

> **Les vérifications techniques obligatoires**

> **Les installations classées et la prévention pour le personnel**

> **Les travaux au sein de l'entreprise en activité**

> **Les différents risques d'exposition professionnelle**

> **L'organisation des secours en cas d'incendie**

> **L'organisation pour l'assistance à la personne en danger**

MODALITÉS

Durée : 1 jour.

Prix : nous consulter.